

Transcript a en le tort, avec plusieurs autres journaux, d'appeler ce procès une affaire politique. Le plaidoyer du défenseur de l'accusé ne fut en effet qu'une oraison politique un peu véhément.

Enfin, pendant toute la durée de cette session de la cour criminelle, des plaintes répétées se sont fait entendre dans la presse aussi bien qu'ailleurs, sur les inconvénients qu'en entraîne pour le public l'obligation pour tous les jurés d'assister continuellement aux séances du tribunal en toute saison de l'année, toujours sans la moindre indemnité, et souvent sans moyens pécuniaires pour défrayer leurs dépenses de séjour à la ville.

Pour la seconde fois (et souhaitons qu'elle ne soit pas la dernière), en 1850, un lecteur célèbre est venu démontrer invinciblement l'influence du catholicisme en s'élevant par des raisonnements lucides, irréfutables, aux plus hautes régions de l'intelligence humaine. Il a indiqué le fondement de toute vérité religieuse, en prouvant à combien de désavantages doivent se résigner ceux qui la cherchent encore. Nul d'entre les plus fanatiques n'a contesté à M. Brownson le mérite supérieur de ses dissertations, la clarté de ses principes, la force de ses déductions, l'éloquence de son débit et la puissance de ses moyens oratoires. De tels hommes honorent à la fois les lettres et l'humanité. Assez d'autres, sans eux, détournent journellement les esprits des fins réelles de l'existence pour les assujettir à ces doctrines de ténèbres où tout, jusqu'à l'homme lui-même, se rapetisse et s'abâtardit!

Le principal acte, nous dirions le seul acte de l'administration qui, depuis un mois, a servi de texte à une polémique assez vive entre journaux dits-ministériels et oppositionistes, est la destitution du greffier de la cour d'appel. Cette élimination n'a pas été effectuée sans causes, mais la dispute origine précisément de là. Le pire mal en cette affaire est peut-être de ne pas séparer assez les personnes des actes incriminés de part et d'autre. Mais nous nous tromperions fort si la législation du pays n'était pas le seul juge compétent à décider de l'injustice de cette destitution.

Sur notre scène politique vient de reparaitre un homme dont le nom est familier aux habitants des deux sections de la province: M. W. L. Mackenzie. Il adressa dernièrement aux électeurs du comté d'York, une longue adresse dans laquelle il leur pose cette question: "Êtes-vous d'opinion que l'intérêt du pays s'accroîtrait de mon élection comme représentant de l'un de vos arrondissements pour le prochain parlement provincial?" Dans ce document où il rappelle les antécédents de sa vie publique, M. Mackenzie, en les motivant dit aussi sur quelles considérations il appuie son opinion arrêtée contre les projets de la séparation, de l'impérialisme ou de l'annexion du Canada à la république voisine.

Le fait que les propriétés de l'île d'Anticosti ont offert au gouvernement impérial de la lui céder, pour y fonder une colonie pénale, a induit quelques journaux à censurer ce projet. D'autres l'ont approuvé sans restrictions, et c'est ce qu'ont fait la plupart des feuilles anglaises. Anticosti abonde en carrières de marbre, et sa position comme entrepôt, faciliterait le trajet par la voie du golfe aux bateaux à vapeur, et donnerait sécurité aux bâtimens à voiles. Des avaries sur mer arrivées il y a peu de temps, ont convaincu de l'utilité d'un tel établissement dont le projet paraît exister, mais dont l'exécution n'aura lieu qu'avec l'agrément de la colonie.

La prospérité générale de la colonie a justifié cette année les espérances les plus ambitieuses. La période de 1850 se sera écoulée sans commotions politiques qui, dans ce coin de l'Amérique, sont quelquefois des perturbations sociales. Les récoltes ont été abondantes; l'économie des divers produits agricoles facile et avantageux. Le commerce a bénéficié en l'absence de la gêne monétaire dont on se plaignait avec fondement en 1849. Avec ces avantages nous avons joui d'un été salubre, exempt d'épidémie. Sur divers points de la province des entreprises louables promettent dans un avenir prochain un commerce et à toutes les industries un réseau de communications faciles par la double voie des canaux et des chemins de fer. Montréal, de l'aveu même de journaux habituellement ennemis à méconnaître l'exacte vérité sur cette matière, Montréal a beaucoup participé aux bénéfices de cette renaissance des affaires et de la richesse agricole.

Des feuilles politiques, qui se taisent sur ce chapitre important de notre position actuelle, tournent la question en se rejetant sur la situation politiquement déplorable du Canada; sur ce point encore, une controverse animée soutenu d'un côté par des statistiques, de l'autre par le désir de faire retomber certains nous politiques les torts du présent état des choses, a eu pour objet, comme ordinairement, de dévaloriser ce qui est, ou de maintenir ce qui n'est pas.

La discussion sur ce terrain se poursuit entre ultra-conservateurs, conservateurs modérés, libéraux, clair gris, et ministériels; ceux-ci soutenant seuls la réforme modérée, nationale et possible contre les premiers qui, dans des buts différents, mais également hostiles à l'administration, s'occupent de thèses acrimonieuses, vrais libelles politiques, qui sont l'expédition et la ressource de leur opposition systématique aux hommes du pouvoir, omettant d'ailleurs tout examen sérieux des besoins et des intérêts réels du pays, ou, s'ils s'en occupent, les colorant invariablement des teintes du préjugé ou des ambitions de caste. Tel a été le genre de polémique des fondateurs de l'administration libérale durant le dernier mois écoulé.

Dans ce chaos, duquel ne jaillira probable-

ment rien qui ressemble à cette pomme d'or appelée le bien public, chacune de ces factions disparaît par la couleur des drapeaux, comme par le fond des systèmes, se considère isolément le seul parti honnête, libéral et populaire. L'indépendance d'esprit est destinée à produire en politique les bigarrures qu'il a produites en religion?

Des troubles ont été occasionnés à St. Hyacinthe par un excès de zèle pour la propagation de la tempérance. La plus digne des causes dont puissent s'occuper des citoyens, n'autorisait pas ce désordre qui ne serait bon qu'à préjuger contre elle. L'effet de cette malheureuse esclandre a été la calomnie proférée contre le vénérable apôtre à laquelle ses chaleureuses prédications ont servi de prétexte; et l'exemption de tout blâme à l'imprudent distillateur qui avait provoqué l'outrage commis à son préjudice.

A peu près dans le temps où cette agitation s'est produite à St. Hyacinthe, au nom de la morale, des excès du même genre ont été commis en d'autres quartiers par le motif d'une opposition vaine à la loi des écoles; événement regrettable à plus d'un titre et qu'il faudrait pouvoir effacer de tous les souvenirs.

Dans quelques endroits du Haut-Canada, les manifestations publiques ont eu lieu contre la candidature des avocats, de manière à en réduire le nombre dans l'Assemblée législative, sinon à les en proscrire tout-à-fait. Une association, appelée liquo, s'est formée dans ce but; elle termine l'adresse qu'elle a publiée par une exhortation aux électeurs de remplir envers le pays ainsi qu'envers eux-mêmes le devoir "de ne voter en aucune circonstance quelconque en faveur des avocats," aux élections générales de 1851, déclarant qu'il y aurait "folie à encourager plus longtemps ces savans amis à spéculer comme ils le font encore à leur profit sur une population libérale."

La résolution péche par trop d'absolutisme; cette proscription en masse renferme avec le germe du mal, l'antidote qui le doit guérir. Il ne serait pas plus raisonnable d'exclure les avocats de la représentation, que d'en éloigner le corps des médecins ou celui des notaires. Nous savons que dans quelques localités du Bas-Canada, même dans quelques paroisses circonvoisines, il a été dernièrement question de déterminer certaines élections dans l'intérêt agricole en députant à la chambre les représentants domiciliés à la campagne, au milieu de leurs constituants, et qualifiés autant que possible, afin de s'y dévouer spécialement aux intérêts de la population rurale. Cette idée, du moins, n'est pas proprement exclusive; c'est le principe de la légitime concurrence devant le suffrage électoral.

Pour clore cette revue, nous reste à enregistrer un fait nécrologique: le décès de l'Évêque de Kamouraska, mort subitement à sa résidence, à St. André, il n'y a que peu de jours. Cet homme concitoyen par son intelligence et son activité dans les affaires, s'était acquis une belle fortune; et il laisse une réputation de probité intacte. Sans études classiques, mais doué d'une grande rectitude de jugement, développée par la réflexion et des lectures solides, M. Marquis ne se montra jamais inférieur à l'importante et honorable position qu'il occupa comme représentant du comté de Kamouraska dans l'Assemblée législative.

Le Buste de Mgr. de Montréal - Encouragement aux statues, M. Bulet.

[Extrait de la Minerve.]

Tout le monde a vu, et tous les connaisseurs ont admiré, à notre magnifique exposition provinciale, le buste en marbre de Mgr. l'Évêque de Montréal, si justement jugé digne du premier prix de sculpture, et de traverser la mer, pour prendre place, au milieu de tant d'objets d'art que le monde entier doit étaler, l'an prochain, à l'exhibition de Londres. Il est, comme on le sait, du ciseau de M. Bulet, jeune artiste Français, qui vint ici l'an dernier, avec l'intention de se fixer à Montréal, s'il y trouvait de l'encouragement. Son talent peut donc faire une de nos gloires; et il est à espérer qu'il prouvera à l'étranger que le Canada est lui aussi ami des beaux arts.

Mais au milieu de ces flatteuses espérances, nous avons la douleur d'apprendre que M. Bulet se dispose à se fixer à New-York où on lui offre des avantages, qu'il ne trouve point ici. Nous nous empressons d'annoncer cette nouvelle, persuadé, comme nous le sommes, que nos concitoyens prendront des mesures pour retenir un homme dont la capacité peut être exploitée à l'avantage comme à la gloire de cette cité et de tout le pays. Car, qu'il ait de l'encouragement comme le mérite son talent, nous ne tarderons pas à voir s'élever ici un atelier, fréquenté par de jeunes canadiens dont les dispositions pour les beaux arts sont bien connues. La dernière exhibition en fait preuve. Nous aurons bientôt à l'école de cet habile maître de nombreux élèves qui un jour feront l'orgueil de la patrie.

Mais quels moyens prendre pour cela? Que l'on nous permette d'en indiquer quelques-uns dont le public voudra bien se faire juge. L'idée n'est pas de nous, elle nous a été suggérée par des citoyens respectables et influents qui nous ont prié de la mettre au jour.

Le buste de Mgr. de Montréal est estimé à 600 piastres par ceux qui en répondent en se chargeant de le présenter à l'exhibition de Londres. Ne conviendrait-il pas que tous les citoyens zélés pour l'honneur de ce pays se missent à contribution pour quelques billets dont chacun devra être d'une piastre? Cela fait, ne pourrait-on pas prier M. le Maire de Montréal de présenter ce buste à Sa Grandeur, au nom de tous ceux qui aimèrent soulever et dont les noms seront publiés dans les journaux? Le clergé, nous le croyons, y sera bien pour sa part.

Voici un autre expédient. Les messieurs du séminaire de St. Hyacinthe, vont bâtir un immense édifice pour développer les belles qualités de la jeunesse canadienne. Leur projet est de placer au milieu du parterre qui sera devant leur nouvelle bâtisse, la statue de leur modeste fondateur, l'immortel M. Girard. N'est-il pas croyable que tous ceux qui ont étudié à ce séminaire, (et le nombre en est grand) ne revendiquent le privilège d'élever ce monument à la gloire d'un homme qui sacrifia tant d'argent pour aider à l'éducation de son Pays.

Il est aujourd'hui bon nombre d'églises en moyen de se procurer de riches ornements de sculpture, et d'ériger de belles statues aux saints qui leurs ont donnés pour patrons, etc.

Il est p'ns que probable que la religion, ici comme partout ailleurs, se montrera amie des beaux arts. Le clergé, nous n'en doutons pas, marchera sur les traces du célèbre Léon X, qui sut attirer en Italie tant d'artistes distingués, qui ont rempli la Ville Sainte de tant de monuments précieux que l'univers va y contempler. Nous n'avons donc à craindre que l'on s'entende pour recommander de ces objets d'art, que le culte catholique consacre à la piété des fidèles. Nous n'avons pas en connaissance nous-même des démarches qui se font à ce sujet, mais les citoyens qui nous font part de ces suggestions que nous venons de faire, nous informent qu'il y aura des listes de souscription ouvertes aux librairies de MM. Fabre, Lamotte, vis-à-vis le séminaire, et McCuy, ainsi qu'aux magasins de MM. J. Roy, Rom. Trudeau et Boulanger. Il conviendrait que la souscription fut remplie assez à temps pour que le buste en question fût présenté pour le commencement de la nouvelle année. L'artiste s'est assuré que le buste en marbre ne sera expédié à Londres qu'au printemps. Nous prions tous les journaux de cette ville de vouloir bien reproduire cet appel que nous faisons au peuple pour la gloire de notre patrie.

CORRESPONDANCES.

M. l'Éditeur,

Le 23 de novembre, était au jour de fête pour la ville de Bytown; elle recevait son premier pasteur, après une absence de six mois. Le bateau à vapeur qui le ramenait dans sa ville épiscopale, touchait le port à quatre heures du matin, et il trouva sur le quai, le clergé, les professeurs du collège, plusieurs citoyens de Bytown et une bande de musiciens. A huit heures, Sa Grandeur a célébré la sainte messe dans sa cathédrale; les fidèles prevoins de son arrivée, par le bruit des fanfares et le son des cloches, qui s'étaient fait entendre à son entrée, en remplissant l'enceinte. Une joie vive épanouissait tous les visages; on eût dit des enfants qui revoient un père tendrement aimé, après en avoir été longtemps séparés.

Dans le cours de la journée, des députations tant de Canadiens que d'Irlandais, choisies parmi ce que la ville possède de plus honorable et de plus distingué, dans la population catholique, sont venues présenter à Mgr. des adresses; elles avaient été précédées par les élèves du collège. Nous avons vu avec plaisir, que ce n'était point une vaine cérémonie, et nous avons été témoins d'épanchements, qui ne se rencontrent que dans les familles les plus unies. Ce jour nous a donné une très-bonne idée de l'esprit des catholiques de Bytown, et nous a montré ce qu'ils chérissent leur premier pasteur.

(Pour les Melanges Religieux.)

M. l'Éditeur,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai vu, dans les colonnes de votre intéressant Journal, l'annonce que vous avez bien voulu y insérer, concernant le collège Rigaud. Aussi, est-ce une vraie satisfaction pour tous les habitants de Bytown de pouvoir se féliciter du plein succès que leur a obtenu leur Rév. Pasteur, Messire Désautels, secondé de Messieurs les commissaires d'École, et pour tout le pays, en général, de voir couronner les efforts bien généreux de ceux qui se voient au bien de l'Éducation. Cet établissement qui ne s'est ouvert que le 21 du courant est déjà fréquenté par 84 élèves; et je dois vous dire que c'est avec la plus grande joie que j'en informe vos lecteurs, ne fut-ce que pour faire connaître que la population toute entière sait ici apprécier un établissement de ce genre et la haute opinion qu'ils ont des professeurs et de l'enseignement; et je pourrais aussi ajouter le besoin qu'il y avait dans cette localité d'un établissement dont le cours d'Étude fût à la portée de la classe moyenne et fit espérer aux parents de voir bientôt leurs enfans se remplir avec honneur les différents postes qu'ils leur destinent.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Éditeur, Votre très hum. et ob. Serviteur, Un PAROISSIEN.

Rigaud, ce 28 Novembre, 1850.

Hommage à la Justice.

M. l'Éditeur,

On voit, chaque jour, disparaître du milieu de nos villages et de nos campagnes quelques-unes de ces maisons qui, par le débit qu'elles font de leurs marchandises liquides, troublent la paix et la tranquillité des familles. Dans une paroisse à peine composée de neuf cents âmes, on comptait naguère jusqu'à cinq de ces maisons qui distribuent des liqueurs spiritueuses; mais grâce à la vigilance du pasteur, cette paroisse s'agrégea bientôt à la Société de la Tempérance et quatre de ces aubergistes renoncèrent immédiatement à l'usage des boissons et trois fermèrent com-

plètement leurs boutiques. Sur les deux qui restaient, un surtout voulut à tout prix obtenir sa licence, pour continuer son trafic, en dépit des magistrats et de tous les honnêtes gens.

Mais des représentations ayant été faites auprès de Son Excellence, elles furent favorablement écoutées et le pauvre pétitionnaire eut la douleur de se voir refuser. Cependant notre pauvre aubergiste ne se regarda point pour battu; bien loin de là, se croyant essentiellement appelé à propager l'intempérance, il employa, pour y réussir, un moyen de sa fabrication; il se compose tout simplement une licence, à l'aide de certains noms et d'une pétition le sa façon qu'il transmet courageusement à S. Ex. Puis, fort du succès de son stratagème, il osa en publier le document subraptice. La chose paraissant sûre et facile; et content de son coup d'essai, il fuma tranquillement derrière sa barre, échangeant impunément pour ses liqueurs les biens et l'honneur, la santé et la vie de ses concitoyens. Malheureusement pour lui ce succès ne fut point de longue durée, il avait oublié que le télégraphe passait au-dessus de son enseigne et qu'il en avait usé; il porta la nouvelle au gouvernement. A peine donc quelques jours s'étaient-ils écoulés, que voilà tout-à-coup des réclamations, voire des incriminations. En brave, notre cantinier songea à se disculper; mais sa défense ne fit qu'aggraver son cas et il tomba de Carybde en Scylla: si bien que tous s'achassant à son égard furent examinés et toutes les pièces clairement exhibées, notre homme s'est vu anuler la licence qu'il avait si vaillamment extorquée. Heureux encore s'il n'en est quitte que pour cela.

Après une telle déconfiture, tout autre baisserait le nez et s'échapperait. Toutefois, que ce fait soit notoire à quiconque songerait à l'imiter.

AILLEURS.

Le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui la dernière partie de la lettre de M. C..., P're, Miss:

MARIAGES.

A l'église paroissiale de cette ville, le 27, par le Rév. Père Martin, supérieur du Couvent des Jésuites, M. Etienne-Hyacinthe Merrill, marchand, à Delle, Marie-Angélique Charlebois, fille de Dr. B. H. Charlebois.

DECES.

En cette ville, le 27, à l'âge de 12 ans et six mois, Joseph Esclaire, fils de M. Louis Chiffon. A Ste. Catherine, H. C., le 20 du courant, âgé de 53 ans, Dame Ann-Maria Merritt, veuve de Chs. Ingeroll, écar., et sans de Phos. W. H. Merritt. A Beithier, le 21, après une maladie longue et douloureuse, à l'âge de 31 ans, M. Louis Gédéon, fils de feu M. Collin Gédéon, en son vivant cultivateur de Beithier.

ANNONCES.

BAZAR

DE LA

SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL. Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames chargées à cet effet, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité.

MADAME LA MAIRESE, ASSISTÉE PAR: MME FURNISS, MME DESCHAMBAULT, MME MASSON, MME BREMONT, MME DESBARATS, MME WILSON, MME DUMAS, MME COILLARD, MME DUBOIS, MME LIVESQUE.

Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont préparé divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera ses moyens de loisirs à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucune des Dames directrices. La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant que possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement des pauvres. Le lieu et le jour du Bazar sera annoncé dans un avertissement subséquent.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HÉRYÉON & Cie, soulers, par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fumistes et corrosifs, à ces mixtures destructives des saines et plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. le clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des médicaments qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HÉRYÉON & Cie, coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 84. Montréal, 3 Décembre, 1850.

Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clés, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessus de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinziesme positions du Sesquialtra et de la Cornette, Orgue de Cheur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec Diapason d'arrêt, Dulciana, Principium, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à Péxamen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELÉODIENS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £115 à £230. S. JAMES R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COURANTS



Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES DE \$55,000, Rien de semblable n'a été offert au Public.

122, RUE ST. PAUL, 122.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COURANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI.

Il fournira des preuves convaincantes que les effets seront vendus au prix courant, après le 25 novembre à midi. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles les achèteront quand elles les auront examinées. C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

L. FLAMONDON.

Montréal, le 22 novembre 1850.

GABRIEL EGGLIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851.

A vendre chez E. R. FABRE ET Cie., Rue St. Vincent, N° 3. 19 nov. 1849.

HECTOR LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au-dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté à un propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Piquet, et par derrière joignant à M. Riard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

FRANÇOIS LEDUC. INFORMATIONS DEMANDEES.

On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alsace, en France. Bureau du Secrétaire provincial, Toronto le 25 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les Melanges Religieux, La Minerve et le Journal de Québec.

Le soussigné informe les messieurs du Clergé qu'il se trouve à l'instinct de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANC D'ŒUVRE ET ACCOÛLES, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OFFENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété d'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.

Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS.

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le service de la messe; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10/9 par gallon. JH. ROY.

Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE. Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offerts. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désirant être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire d'être immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet N° 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.

PROPAGATION DE LA FOI.

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER DE DÉCEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

TH. FLAMONDON P're. R. G. Evêché, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au N° 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur la rivière et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels ou à table d'hôte.